



SÉNAT - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION
Division des applications informatiques (applications de gestion)
Recrutement d'un apprenti ingénieur informatique
Contrat de deux ou trois ans à compter de 2021

Structure d'accueil

Le **Sénat** est, avec l'Assemblée nationale, l'une des deux chambres qui composent le Parlement. Il vote la loi, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques.

Les activités de la **direction des Systèmes d'Information (DSI)** du Sénat se répartissent entre deux divisions :

- la division des applications informatiques, qui comprend elle-même :
 - une équipe d'informaticiens dédiée aux applications documentaires, qui œuvre au développement d'applications conçues pour accompagner les sénateurs et les directions dans l'exercice des missions institutionnelles du Sénat, notamment dans les domaines législatif et du contrôle (rapports parlementaires, questions parlementaires, processus législatif et base de gestion des amendements et d'examen des textes législatifs, contrôle de l'application des lois...);
 - une équipe d'informaticiens dédiée aux applications de gestion, qui œuvre au développement d'applications spécifiquement conçues pour faciliter l'exercice du mandat parlementaire et le fonctionnement administratif propre à l'institution et à la maintenance de progiciels de gestion (paies et ressources humaines, comptabilité, concours de recrutement...);
- la division des équipements, de l'administration et de la sécurité des systèmes d'information du Sénat, qui s'appuie sur une équipe d'administrateurs systèmes qui gère un parc d'une centaine de serveurs et assure la sécurité du système d'information via une douzaine d'*appliances* de sécurité, de même que la gestion de bases de données (Oracle, SQL...), du *backoffice* du système d'information, de l'évolution des applications de messagerie et des serveurs web et du réseau Wi-Fi.

Descriptif de l'apprentissage proposé

Au sein de la DSI, **dans le cadre d'un contrat d'apprentissage de deux ou trois ans, débutant à compter de la rentrée universitaire 2021**, l'apprenti(e) sera chargé(e) d'accompagner les informaticiens du pôle des applications de gestion du Sénat dans la conception et la mise en œuvre de projets, qui seront à définir avec l'apprenti(e) et en fonction des besoins de l'institution sénatoriale et de son administration.

L'apprenti(e) réalisera ces projets sous la direction et avec l'aide de son maître d'apprentissage, informaticien développeur du Sénat.

Environnement technique :

- backend : technologies Java, REST, SQL (Oracle/Postgres)
- frontend : HTML/CSS/Javascript, vue.js
- outillage : maven, git, gitlab-ci, sonar docker

Dans le cadre de son apprentissage, l'apprenti(e) participera également aux différentes missions quotidiennes de la DSI, notamment en :

- accompagnant les équipes de développeurs dans l'identification et la compréhension des besoins exprimés par les utilisateurs ;
- aidant à la spécification technique et fonctionnelle d'un besoin de développement ou de maintenance applicative, notamment par l'écriture de lignes de code ;
- proposant des solutions techniques sur des points précis d'un problème de développement ou de maintenance applicative ;
- aidant à l'assistance technique auprès des utilisateurs, en analysant leurs demandes pour les accompagner dans l'usage et la maîtrise des applications comme des équipements, et proposer, le cas échéant, des améliorations.

-

Profil recherché

Étudiant(e) de niveau bac+2 et inscrit(e) en 1^{ère} ou 2^{ème} année de cycle d'ingénieur informatique, l'apprenti(e) a un goût prononcé pour le développement informatique. Il/elle fait preuve de curiosité pour les nouvelles technologies. Les qualités suivantes seront appréciées :

- disposer d'une bonne culture générale informatique et actualiser régulièrement ses connaissances dans les domaines du développement et de l'administration systèmes ;
- s'être exercé(e) à la manipulation de langages de programmation (Java, Python, C/C++, etc.) et avoir acquis les connaissances fondamentales en algorithmique dans le cadre de sa formation initiale ;
- justifier d'un bon niveau d'expression orale et écrite ;
- être à l'aise dans le travail en équipe et à l'écoute des demandes d'utilisateurs.

La lecture courante de l'anglais technique est par ailleurs nécessaire.

Envoi des candidatures

Les candidats doivent transmettre **avant le vendredi 14 mai 2021** leur CV, accompagné d'une lettre de motivation, à l'adresse suivante : apprentissage@senat.fr. En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.20.89.